

110/ 172-51  
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet d'autoriser le Ministre des Travaux publics à accepter, au nom de l'État, une avance de 1.800.000 francs, offerte par la Chambre de commerce de Rouen, par le Conseil municipal de cette ville et par le Conseil général de la Seine-Inférieure, en vue de hâter l'achèvement des travaux autorisés par la loi du 29 mai 1883, pour la **réfection des digues de la Basse-Seine en aval de Caudebec.** (N° 220, session 1887.)

Nommée le 17 mai 1887.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : RUBILLARD.

2<sup>e</sup> — ERNEST BOULANGER. *Secrétaire*

3<sup>e</sup> — DE LA SICOTIÈRE.

4<sup>e</sup> — GUINOT.

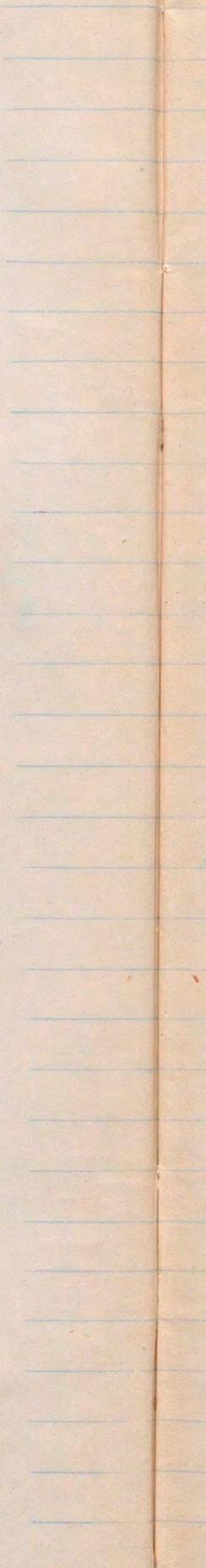
5<sup>e</sup> — LALANNE.

6<sup>e</sup> — ANCEL.

7<sup>e</sup> — CORDIER.

8<sup>e</sup> — COLONEL MEINADIER. *Président*

9<sup>e</sup> — TIRARD.



1  
Séance du 18 Mai 1887.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

M. le colonel Agnès de la Roche est nommé Président

M. Ernest Bédouin est nommé Secrétaire.

M. le colonel Agnès de la Roche est appelé à exposer les opinions des députés qu'il a.  
M. Bédouin est d'avis du projet. Mais il pense qu'il y a des points sur lesquels il faut être très prudent, notamment sur le point de faire passer les frais par le budget de commerce certifier un impôt indirect sur le commerce est dangereux pour la finance publique.  
M. Bédouin (2<sup>e</sup> séance) reconnaît également l'utilité de la proposition. Mais il pense comme M. Bédouin que l'attention du Sénat doit être appelée sur la question du paiement des employés pour l'exécution du travail public au point de vue de l'assurance sociale. Depuis quelques années, il a été pris un développement considérable. Les annuités versées au budget progressent à un point que depuis 3 ans elle atteignent près de 5 millions de francs. Or, ce projet de loi tend à augmenter encore sans que le côté financier soit examiné. Il est nécessaire de constituer la question et l'exécution de finances qui a seule le moyen de faire une étude d'ensemble. Cela est fait pour le port de Calais.

M. de la Roche annonce que la majorité du Sénat auquel il appartient se prononce favorable au projet qui paraît avoir un caractère d'intérêt général. Mais on est néanmoins préoccupé par l'augmentation du paiement des employés par le Gouvernement et du péril qu'il y a à grever l'avenir de nos budgets. A ce point de vue, il serait utile de soumettre la proposition à la commission des finances. Il conviendrait aussi de rechercher si il n'est pas

2  
peu de l'augmenter la période pendant laquelle  
le paiement des annuités aura lieu, afin de  
réduire l'importance de chacune d'elles.

M. Lalanne déclare que dans son bureau  
le côté financier de l'épuration n'a pas été examiné. Mais  
tout le monde a reconnu que les travaux avaient  
produit de magnifiques résultats. En présence  
de ces faits, il est peut-être un peu de renvoyer  
la commission de finances. Dans tous les cas,  
il a été décidé de demander que l'admission n'interdise  
pas la refonte des dignes de manière à modifier  
le tracé de celles qui ont été votées par le  
Général.

M. Ancel expose que dans son bureau le  
projet a été considéré par les raisons ~~indiquées~~ indiquées  
dans les observations de M. M. de Villiers et de Béranger.  
Les avances sont dangereuses pour la sécurité de nos  
finances. Mais il s'agit ici de travaux exceptionnels  
ordonnés par une loi, déjà engagés et qu'il faut  
finir si on ne peut pas perdre le fruit de ceux  
qui ont été commencés. Les résultats acquis  
sont très remarquables; ils justifient le projet.

M. Cordier ne fait aucune objection à  
la commission de finances soit consultée. Substantiellement  
il y a une nécessité et une urgence particulières.  
Les dignes menacés sont menacés et on risque  
de voir la mer envahir les alluvions si on ne  
prend pas de suite aux travaux de refonte, car  
l'indigence a été une opération merveilleuse,  
car elle a été une propriété considérable qui a  
augmenté la richesse publique du pays. La  
commission propose par le change de commu-

l'inter. l'execution de l'entreprise. Le gouv. qu'il  
represente est favorable.

M. le Colonel de Senador a ces motifs de  
sujets au projet, non pas parce qu'il ne peut  
pas une etat suffisante, mais parce que le projet  
d'avancer au emprunts indirects est une source  
renue pour nos finances. On a été de  
prejudice. Les autres precedents sur qui ont  
vont le danger et qui vident necessaire un  
changement de methode. On ne peut pas engager  
l'avenir. L'interim que le projet doit etre  
dans tous les cas, renvoie le conseil de finances.

M. Girard ne voit que des avantages au  
renvoi de ce projet au conseil de finances.  
aupres il s'agit de la commission de finances  
laquelle le Gouvernement admet. Les travaux  
sont de la plus extreme necessite; leur urgency  
n'est pas contestable. D'autre part, ce sont de  
travaux de simple execution. Or la loi de 1885  
que les a autorises a formellement decider que  
ce travaux soient faits par l'etat sur les  
un seul article du budget. Cet engagement  
l'ait ete tenu. Il ne saurait etre difficile  
et l'adm<sup>n</sup> des travaux publics de travaux a faire,  
notamment sur les services de travaux extraordinaires  
la economie necessaire pour obtenir les  
etats annuels suffisants. M. Girard pense  
que la commission attendra a remettre apres un  
entree avec le Ministre de Travaux publics.

Après une seance de debat entre M. de  
Munich, Girard, Cordeur, Delannoy, Puffelau et Boudry  
la proposition de M. Girard est adoptee. De que

4  
Le nouveau caput ma certitudi, seu negotiorum  
perant engazii dam a serij

La séance est levée à 3 heures 1/2

Le Président.

Le Secrétaire

Commissaire

P. Marcey

Séance du 20 Juin 1885.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. de Géraud, ministre des Travaux publics, assisté de  
M. le Ministre Euzéby, a demandé à être entendu et  
est introduit.

M. le Président indique au Ministre quels sont  
les conclusions de la commission au sujet de l'emploi  
des voies et moyens financiers.

M. de Géraud fait remarquer que la situation  
de l'industrie est constante et que l'alain de 1883  
l'a déclaré d'utilité publique. Seulement le crédit  
annuel est trop faible pour assurer suffisamment  
les travaux. Il est très favorable quant à la  
proposition qui est vers résultat de terminer  
l'opération dans un délai plus court, sans  
que le Trésor ait une surcharge à supporter.  
Le Ministre n'aperçoit pas en quoi la commission  
proposée peut présenter des inconvénients & d'ailleurs,  
étant admis que le crédit annuel de 700 000 f  
ne puisse être augmenté.

M. le Président fait remarquer que la question  
des voies et moyens concerne surtout la commission  
sur finances. Celle qui concerne le côté technique

M. le colonel Mécénéas demande si le subsid actuel  
permettra de terminer les travaux dans de conditions  
utiles.

M. de Kérédia l'assure d'une manière absolue, pour ce qui est  
aux travaux urgent de consolidation qui sont aujour-  
d'hui sous l'opérateur paraitraient faciles.

M. le Directeur explique la nature et les détails de l'entreprise  
et déclare que les premières bases ne seront pas modifiées et que  
si une réunion est arrivée elle ne pourra être faite que  
par un projet relatif modifié de celle du 29 mai 1883.

M. Ansel indique que les travaux doivent être faits d'une  
manière urgente pour ne pas en perdre le profit, que cela sera  
arrivé à ce résultat que le conseil général a consenti à  
sacrifier ce sacrifice.

M. Girard estime que ce congrès sera d'ordre financier  
et doit être étudié avec beaucoup de soin pour que  
cette application d'un système qui tend à réaliser  
un budget extraordinaire nouveau très dangereux  
pour le crédit de l'état.

M. de Kérédia déclare qu'il se montrera très réservé sur  
l'évaluation des procédés financiers à l'avenir.

Après une courte observation de M. Mécénéas,  
Girard et Desbrouzes, la commission reconnaît l'urgence  
des travaux et estime qu'il y a lieu de renvoyer  
le projet à la commission des finances pour l'examen  
des moyens financiers. M. Mécénéas est nommé  
rapporteur.

Le Président

A. Mécénéas

Le Secrétaire

E. Desbrouzes